



Assemblée générale

Distr. générale
8 janvier 2004

Cinquante-huitième session
Point 159 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Sixième Commission (A/58/522)]

58/83. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale

L'Assemblée générale,

Souhaitant encourager la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale,

1. *Décide* d'inviter l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale à participer à ses sessions et à ses travaux en tant qu'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.

*72^e séance plénière
9 décembre 2003*